

## **Le port de Québec: peut-on vraiment s'en vanter?**

*Jean Lacoursière, Cap-Rouge.*

L'Administration portuaire de Québec (l'APQ) a annoncé à l'automne 2004 que si la tendance se maintenait, le port de Québec allait bientôt dépasser celui de Montréal pour le tonnage de marchandises traitées. Cette annonce à résonance positive suit une année 2004 marquée par la visite du Queen Mary II et une augmentation du nombre de navires de croisières déchargeant les touristes et leur argent dans les rues de Québec. Cet achalandage au port génère de la fierté chez une partie de la population, ce que ne manque pas de cultiver l'APQ à l'aide d'imposantes campagnes de publicité dont celle de l'été 2004 qui avait comme slogan : « Le port de Québec, chacun peut s'en vanter ». Mais se vanter de quoi, au juste? Même un an plus tard, cette question mérite encore d'être posée, surtout maintenant en plein débat sur le sort de l'Agora de Québec.

Il convient avant tout de féliciter l'APQ pour son dynamisme. Il est clair que la visite de bateaux de croisière est une chose globalement positive pour la ville de Québec. Les croisiéristes dépensent de l'argent à Québec, même si beaucoup d'entre eux mangent et dorment sur leur navire. Disons donc bravo à l'APQ, sans toutefois être complaisant. En effet, la population ne s'attend à rien de moins de la part du gestionnaire d'une bande littorale qui est fondamentalement une propriété publique. L'APQ ne fait pas un cadeau à la population de Québec en accueillant les croisiéristes à Québec. Elle fait simplement son devoir. Quant à l'accroissement du transbordement maritime en face de Québec, des emplois y sont évidemment associés bien que leur nombre par hectare soit faible comparé à d'autres types d'activités (par exemple, Ubisoft créera bientôt 200 emplois à Québec). On peut aussi douter de la nécessité de tenir, et encore plus de vouloir accroître, ce genre d'activité en face de Québec, contrairement à la tendance mondiale voulant que les activités portuaires se développent en périphérie et non au pied des villes. Le développement futur du port de Montréal à Contrecoeur est un exemple de cette tendance.

Il est maintenant raisonnable de se poser la question suivante: quelles jouissances dignes de vantardise l'APQ permet-elle à la population de Québec? Quiconque se pose cette question réalise qu'il est difficile d'y répondre. En cherchant, on pense aux « hot-dogs partys » gratuits lors de la venue de gros paquebots, ou à la marina du bassin Louise qui ne profite cependant qu'à une petite poignée de plaisanciers. L'APQ héberge aussi l'Agora de Québec, qui toutefois fermera vraisemblablement boutique en 2006. Malgré les plaintes répétées des résidents des alentours face au bruit des concerts rocks, il aura fallu celles des croisiéristes pour que l'APQ remette en question la pertinence d'un tel lieu pour des concerts rocks en plein air.

Suite à l'amélioration de la qualité bactériologique de l'eau de baignade au cours des dernières années, plusieurs sondages ont démontré qu'une majorité de la population de Québec désire avoir un meilleur accès au fleuve, en particulier pour jouir de l'eau du fleuve et de ses plages. Devant ce fait, il est clair que la magnifique plage de la baie de Beauport est l'objet d'une grande fierté chez la population, bien qu'elle demeure étonnamment peu connue malgré son immense beauté. Or, l'APQ persiste à affirmer la nécessité de reblayer une partie de ce magnifique plan d'eau afin d'y construire un terminal de transbordement de vrac solide. Non seulement l'irréversibilité de ce geste le rend-il hautement questionnable du point de vue de nos lois environnementales, mais les montagnes de vrac et les grues briseraient la beauté du site pour ses utilisateurs et pour la ville de Québec, dont la splendeur émerveille les croisiéristes au tournant de l'île d'Orléans. Ce projet de remblaiement dans la baie de Beauport refait surface régulièrement depuis vingt ans. Il pend telle une épée de Damoclès au-dessus de la plus belle plage à Québec, où l'eau y est maintenant baignable les trois-quarts du temps, empêchant de l'aménager comme un site de ce genre le mériterait dans n'importe quelle autre ville.

Un autre dossier démontre combien l'APQ n'est pas en phase avec la population de Québec. L'APQ a récemment annoncé le projet *Phénix*, qui consiste à construire une salle de spectacles nouveau genre en forme de tipi indien à l'extrémité du bassin Louise. Or il existe sur la table, depuis le début des années quatre-vingts, un magnifique projet de plage urbaine à l'extrémité du bassin Louise dont la population locale, les plaisanciers de la marina et les croisiéristes pourraient jouir pour des générations à venir. Ce projet de plage urbaine au bassin Louise était d'ailleurs une promesse du gouvernement fédéral au début des années quatre-vingts. En hiver, cette plage deviendrait une superbe patinoire facile d'entretien. Comme il serait agréable d'aller au Marché du Vieux Port et de pouvoir ensuite pique-niquer sur la plage ou se baigner! Ce projet est beaucoup plus rassembleur, durable et abordable que la construction d'une salle de spectacle utilisant une technologie qui sera désuète dans quelques années. Pourtant, l'APQ persiste à ignorer le projet de plage urbaine.

La présence de ports est essentielle à la vitalité économique de l'ensemble du pays, et non à celle d'une ville en particulier. Ainsi, les infrastructures nécessaires à l'augmentation du transbordement maritime n'ont pas à être construites en face de Québec à coups de remblaiement dans la baie de Beauport. Similairement, il faut être étroit pour préférer la construction d'une salle de spectacle sur un site qui pourrait devenir une plage et une patinoire urbaines utilisables par toute la population, au cœur d'une des plus belles villes au monde. Les plages sont difficilement aménageables loin des plans d'eau. Ce n'est pas le cas des salles de spectacles.

Il est grand temps que l'APQ respecte la Loi maritime du Canada, qui l'oblige à « tenir compte des facteurs d'ordre social, économique et environnemental » dans l'utilisation des sols dont la gestion lui est confiée.

Le ministre des Transports du Canada, M. Jean Lapierre, a affirmé en janvier dernier qu'il n'entendait pas s'interposer entre l'APQ et la ville de Québec en ce qui concerne le choix des projets qui procureront le meilleur accès au fleuve tant désiré par les citoyens, ceci à l'approche du 400<sup>ième</sup> anniversaire de la fondation de Québec. Devant le manque de vision des non élus qui gèrent les terrains publics du port, cette position est inquiétante. Le ministre est peut-être en train de manquer une belle occasion de poser des gestes dont il pourrait se vanter pour les décennies à venir.